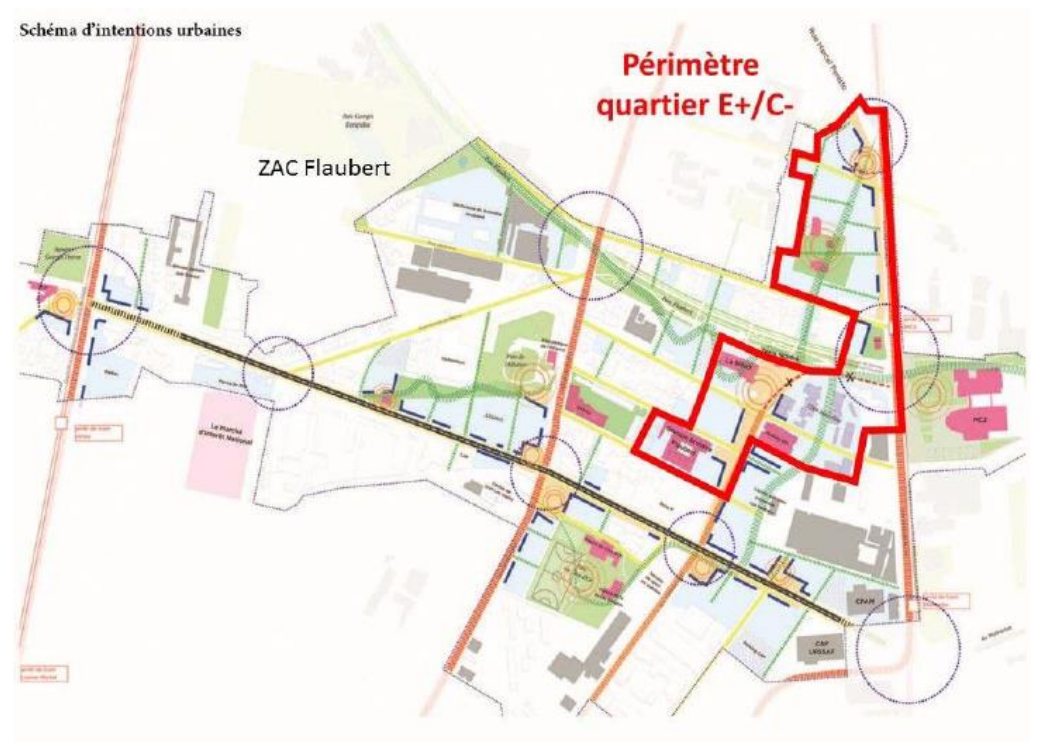
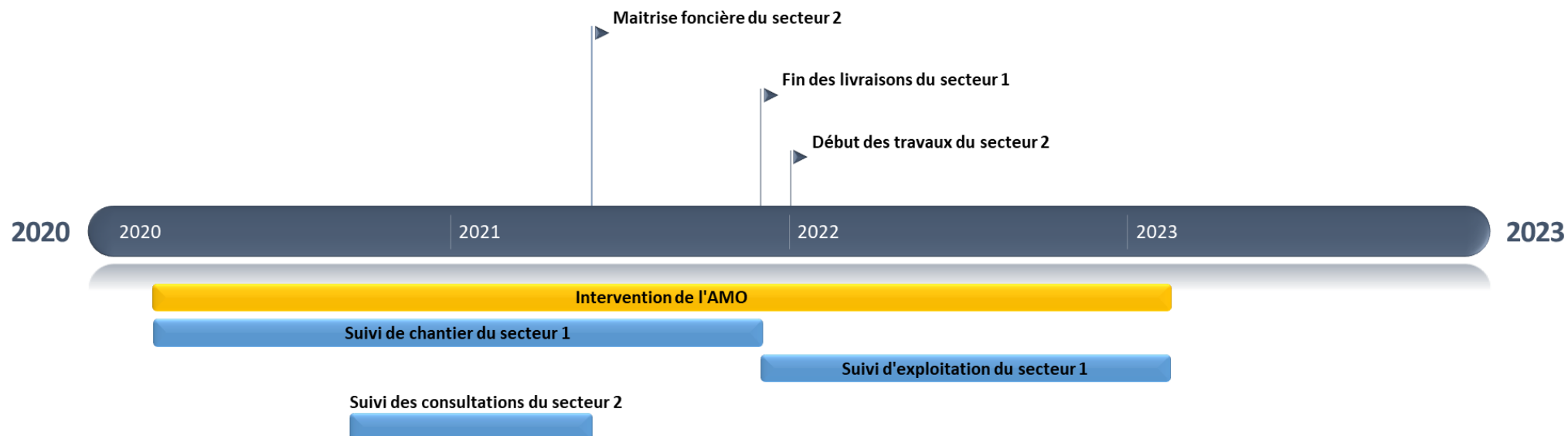


<p style="text-align: center;"><b>ZAC Flaubert à Grenoble (38)</b></p>	
<p>Schéma d'intentions urbaines</p> 	<p><b>Synthèse du projet</b></p> <p>Le projet s'intègre dans la ZAC Flaubert, vaste territoire de 90 ha. Il prévoit la construction de 900 logements, de 3200 m<sup>2</sup> d'activités tertiaires, 4100 m<sup>2</sup> d'activités et de commerces, une école et un parking silo, planifiés en deux secteurs.</p> <p>La MOA a désigné une équipe de maîtrise d'œuvre urbaine composée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'un architecte urbaniste : SATHY ;</li> <li>- D'un paysagiste : TN+ ;</li> <li>- De plusieurs BE VRD, selon les secteurs.</li> </ul> <p>La MOA est accompagnée actuellement de deux AMO :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>AMO développement durable</b> : Terre Eco, en charge de la rédaction des préconisations environnementales. Un appel d'offre sera lancé prochainement pour assurer la suite de la mission, en particulier sur les thématiques environnement et santé ;</li> <li>- <b>AMO études de sol et pollution</b> : ERG Environnement.</li> </ul> <p>Le réseau de chaleur urbain est raccordé à une usine d'incinération des déchets. Il est actuellement en optimisation en termes d'efficacité et de mix énergétique, notamment avec la mise en service d'une chaufferie bois et l'évolution sur le quartier Flaubert vers de la basse pression et le stockage de chaleur (action EcoCité). <b>Le mix énergétique devrait atteindre 60% d'EnR.</b></p> <p>La ville de Grenoble entretient une culture de l'efficacité énergétique. <b>Des cahiers des charges volontaristes ont été rédigés sur la thématique énergétique.</b> Par exemple, l'intégralité des bâtiments doivent atteindre un niveau <b>RT2012-30% avec un mix EnR dépassant les 60% pour le chauffage et la production ECS.</b> Le second secteur se veut encore plus volontariste en anticipant le future RE2020 (E+C-) ainsi qu'en menant une réflexion poussée sur l'urbanisme favorable à la santé.</p> <p>Sur la thématique carbone, <b>les FDL impose 20 dm<sup>3</sup>/m<sup>2</sup>SDP de matériaux biosourcés.</b></p> <p>Le projet est dans une démarche de labellisation <b>Ecoquartier</b>. Sur la majorité des thématiques, le projet va au-delà des ambitions Ecoquartier.</p>
<p><b>Porteur du projet</b> : SAGES, SPL aménageur de la ville de Grenoble</p>	
<p><b>Responsable du projet</b></p>	
<p>Maxime Marchal      Chef de projet</p>	
<p><b>Caractéristiques du projet</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ancienne friche urbaine de 11 ha comprise dans une ZAC de 93 ha</li> <li>- Programmation mixte</li> </ul>	

*Besoins exprimés en fonction du planning prévisionnel<sup>1</sup>*



<sup>1</sup> L'organisation des missions est indicative et permet d'illustrer un enchaînement possible de l'intervention de l'AMO.